

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** **SILKY PERIO**

- **No CAS:**

56-40-6

- **Numéro CE:**

200-272-2

- **Numéro d'enregistrement** 01-2119962907-22-xxxx

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de polissage

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur:**

PRODUITS DENTAIRES

PIERRE ROLLAND SAS

Zone Industrielle du Phare –

17 avenue Gustave Eiffel –

33700 MERIGNAC – France

- **Service chargé des renseignements:** pierre-rolland@acteongroup.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel + 33 (0) 556 34 06 07**

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml -**

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives à l'environnement : Il n'existe pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour l'environnement.

propriétés pour l'environnement.

Informations toxicologiques : Il n'y a pas d'informations sur les effets perturbateurs endocriniens pour la santé humaine.

pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· **No CAS Désignation**

56-40-6 Glycine

· **Code(s) d'identification**

· **Numéro CE:** 200-272-2

· Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 68909-20-6	silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice
-----------------	--

EINECS: 272-697-1	◆ STOT RE 2, H373
-------------------	-------------------

Numéro index: 014-052-00-7	
----------------------------	--

Reg.nr.: 01-2119379499-16	EUH066
---------------------------	--------

FR

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: SILKY PERIO

(suite de la page 1)

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:**
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de protection respiratoire.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: **SILKY PERIO**

(suite de la page 2)

*	RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
<ul style="list-style-type: none"> - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les récipients hermétiquement fermés. En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration. - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise. - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage: Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine. Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais. Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles. 	

*	RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
<ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Paramètres de contrôle - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant - DNEL non applicable - PNEC non applicable - Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. - 8.2 Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7. - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. - Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. - Protection des mains: Pas nécessaire. - Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. - Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. - Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Butylcaoutchouc Caoutchouc naturel (Latex) Caoutchouc nitrile Gants en caoutchouc - Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. 	

*	RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
<ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles - Indications générales - État physique Solide 	

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: SILKY PERIO

(suite de la page 3)

· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	375 °C (1.013 hPa)
· Inflammabilité	<i>La substance n'est pas inflammable.</i>
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	<i>non applicable</i>
· Supérieure:	<i>non applicable</i>
· Point d'éclair	<i>Non applicable.</i>
· Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	6
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	<i>Non applicable.</i>
Dynamique:	<i>Non applicable.</i>
Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	250 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-3,21 log POW
· Pression de vapeur:	<i>Non applicable.</i>
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,7 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	<i>Non applicable.</i>
· Densité de vapeur relative	2,61
· Caractéristiques des particules	
<i>Voir point 3.</i>	
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	Poudre
· Forme:	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: SILKY PERIO

(suite de la page 4)

<i>Liquides comburants</i>	néant
<i>Matières solides comburantes</i>	néant
<i>Peroxydes organiques</i>	néant
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
<i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	7.930 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: SILKY PERIO

(suite de la page 5)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· **Catalogue européen des déchets**

18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)
18 02 00	déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux
18 02 06	produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 02 05

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

· **Catégorie de transport**

-

-

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: **SILKY PERIO**

(suite de la page 6)

- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
 - Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Restriction de l'utilisation recommandée.
Produit réservé à un usage professionnel.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées, à notre connaissance, sur les informations actuellement disponibles concernant la manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute autre utilisation de ce produit en combinaison avec d'autres processus/procédures, non mentionnée dans cette fiche de données, relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de qualité du produit ou d'adéquation à un usage particulier.

- Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- Contact: Hr. Dr. Metz
- Date de la version précédente: 18.07.2017
- Numéro de la version précédente: 6
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.06.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: SILKY PERIO

(suite de la page 7)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR